VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Rémunérateurs double et simple.

ET LOTS POUR BATIR.

Le Joli Cottage Double 2202 et 2204 avenue Cleveland, et [illegible] rue White.

[illegible] Cottage Simple 214 rue White, entre l'avenue Cleveland et la rue Palmyre.

Deux lots pour bâtir, avenue Cleveland et rue White (îlot des rues Palmyre et Broad).

Succession de Mme Adeline C. Bennett.

No 68,490 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, 20 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre daté le 7 octobre 1902, de l'Hon Fred D. King, juge de la susdite Cour, [illegible] la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] l'îlot No 37, borné par l'avenue Cleveland, les rues Broad, White et Palmyre, laquelle portion de terre fait partie du lot 17, et laquelle est désignée par la lettre "A" sur un plan par D. M. Brosman, député voyeur de ville, daté le [illegible] 1897, une copie duquel plan est annexé à un inventaire de la succession de [illegible] [illegible] l'avenue Cleveland sur une profondeur de 86 pieds 9 pouces et 4 lignes [illegible] Cleveland et White. Lesdites bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2202 et 2204 avenue Cleveland et consistent en cottage double en bois, contenant 3 chambres d'un côté, 2 chambres de l'autre côté, citerne, hangar, etc.

2° Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlot 37, borné par l'avenue Cleveland, les rues Broad, White et Palmyre, mesurant 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue White sur 36 pieds de profondeur, désigné sur ledit plan de D. M. Brosman, député voyeur de ville, comme lot "B", laquelle dite portion de terre formait autrefois une partie du lot 17, ledit lot 17 mesurant originalement 36 pieds de face sur la rue Gasquet sur 134 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 214 rue White et consistent en un cottage simple en bois contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot 37, borné par l'avenue Cleveland, les rues Broad, White et Palmyre, désigné par le No 18 et mesurant 35 pieds de face à la rue White sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lequel est contigu au fond des lots 15, 16 et 17, le tout d'après un plan de C. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de Michael Gorhes, ancien notaire.

4° Un certain lot de terre dans l'îlot No 37 dans le premier district de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Broad, White et Palmyre, désigné par le No 23 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, annexé à un acte pardevant M. Gorhes, ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 134 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de 1902 [illegible] déposer avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Theodore G. Schmidt, notaire—pourvu que l'acquéreur ait l'option, s'il est désiré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux, représentés par des billets à ses ordre [illegible] payable en 1 et 2 ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt [illegible] à 7 pour cent par an [illegible] jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur s'obligeant à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets [illegible] l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation, toutes les clauses usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et l'intérêt [illegible] assurance, frais, primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Carroll & Carroll, avocats.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Un bon cottage double, 711 et 713 Joséphine,

Entre les rues Chippewa et Annunciation.

Mlle Mary Alice Feicht vs les mineures Simon et Joséphine Feicht.

No 68,355 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 octobre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un jugement rendu et signé le 17 septembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois Nos 711 et 713 rue Joséphine, entre les rues Chippewa et Annunciation, [illegible] et contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté, et de plus décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Joséphine, St André, Chippewa et Annunciation [anciennement Jersey] sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, architecte, daté le 24 juin 1857, et déposé en l'étude de J. F. Coffin, ancien notaire en cette ville, comme plan A; d'après lequel le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds, le tout en mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance devant être représentée par des billets de l'acquéreur [illegible] en 1 et deux ans après date, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, contenant le pacte de non aliénation, des dispositions pour les honoraires d'avocats dans le cas de procès et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. K. Skinner, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double Désirable,

1623-24 RUE AMÉLIA,

A l'encoignure de la rue Perrier,

Et trois lots à Hanson City,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mardi, le 18 novembre 1902, à midi.

Succession de Zillah Rondeau.

No 68,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 16 octobre 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan public, à l'heure et à l'endroit dans l'affaire ci-dessus, les propriétés foncières ci-après décrites:

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque droit en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Coliseum, anciennement Plaquemine, Amélia, Perrier et Peniston, désignés par les Nos [illegible] et Dix d'après un plan de ladite propriété et d'un autre fait par D. M. Brosman, voyer de ville, daté le 29 avril 1896 et annexé pour référence à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 11 mai 1896, lesdits lots mesurant chacun vingt cinq pieds, deux pouces, six et un tiers lignes de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent huit pieds dix pouces, quatre lignes, entre lignes parallèles, le lot No [illegible] formant l'encoignure des rues Amélia et Perrier.

PAROISSE JEFFERSON.

Trois (3) certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans Hanson City, paroisse Jefferson, dans l'îlot numéro trois (3) de ladite [illegible], lequel est borné par le [illegible] désignés par les Nos vingt-six (26), vingt-six (26) et vingt-sept (27) sur un plan ou croquis de ladite ville, déposé dans le bureau du recorder de la paroisse Jefferson et mesurant comme suit, à savoir: lesdits lots ont une façade de vingt-cinq pieds sur la place Coleman et s'étendent en arrière entre lignes parallèles cent trente-sept pieds (137) à une allée.

Etant la même propriété qui fut acquise par Mlle Zillah Rondeau par achat de la Hanson City Land Company Ltd., d'après un acte passé pardevant William H. Wright, notaire, dans et pour la Paroisse d'Orléans, le 16me jour de septembre 1895, ledit acte étant dûment enregistré dans le Bureau des Transferts de la Paroisse Jefferson dans le livre des transferts No 10, folio 243.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en 1 et 2 ans, à 8 0/0 d'intérêt de la date de l'adjudication, avec liens de vendeur et privilèges, et toutes les clauses usuelles de sécurité et d'après la loi. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1902, payer pour les actes de vente pardevant W. R. Kerr, Esq., notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Propriétés Foncières et Placements, 308 rue Baronne.

19 oct—26 19 26—nov 2 9 16 18

Spear & Escoffier.

Positivement sans Limite.

Encoignure des rues

Conti et Decatur

Pour le compte d'un propriétaire absent.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs. MERCREDI, le 22 octobre 1902, à midi, il sera vendu à LEURS BUREAUX ET BOURSE, No 802 rue Perdido près de la rue Carondelet.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Conti, Decatur, Chartres et St Louis, mesurant mesure américaine, 20 pieds 5 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur irrégulière de 64 pieds, 9 pouces [illegible] formant l'encoignure des rues Decatur et Conti. Pour les mesures correctes et autres détails, voir le plan de D. E. Hughes et fils daté le 22 septembre 1902 maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent une bâtisse avec mansarde à trois étages, occupé par Louis Abadie, marchand commissionnaire. Le quartier s'est beaucoup amélioré tout dernièrement et une demi-[illegible] à s'améliorer.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de vente. Les acquéreurs de rembourser le terme non expiré de l'assurance [illegible] la police au porteur desdits billets, d'assumer et de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de revenu sur les actes de vente et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et n'auront droit aux loyers qu'à partir du jour où ils passeront les actes de vente. Actes de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 oct—5 12 19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Maison à deux étages et à deux corps de logis.

Nos 2711 et 2713

Rue Bienville, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession d'Octave Gomez.

No 68,411—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur —

Mercredi le 29 octobre 1902,

à midi, il sera vendu à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 802 RUE PERDIDO, près de la rue CARONDELET, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 26 septembre 1902, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les avenues Claiborne et Bienville et les rues Derbigny et Conti, mesurant 40 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant à une distance de 65 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des Bienville et Claiborne. Ledit lot ou portion de terre étant désigné par C, sur un croquis de S. G. Del Isle, député voyer, lequel croquis est annexé à un acte pardevant O. W. Long, notaire en cette ville, le 23 juillet 1897.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou à un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets portant sept pour cent [7 0/0] d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, de vente sans estimation, de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets, etc, l'acquéreur devra assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer la police au porteur des billets, d'assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de 1902, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et d'avoir droit aux loyers du jour où l'acte de vente se passera.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 sept — 28 — oct 5 12 19 26 29

J. H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION

—DE—

SCHUYLER B. STEERS.

No 20,411—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JACOB H. STERN, Encanteur, JEUDI, le 30 octobre 1902, à 11 heures A. M., au No 122 rue Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé le 26 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé.

La portion de l'îlot de terre entier dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans compris dedans et borné par les rues Water, Nuns, Tchoupitoulas et Celeste et étant le tout de la propriété contenue dans ces limites.

Conditions—Les acquéreurs devront payer $15,000.00 comptant, et la balance à des conditions de crédit en paiements partiels égaux en un, deux, trois et quatre ans, avec des billets représentant le prix du crédit portant 5 0/0 d'intérêt par an de leur date, payables annuellement et garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 sept—28—oct 1 8 15 22 29 30

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double,

De Choix et Rémunérateur,

Nos 117 et 119 Rue Génois,

—ENTRE—

La rue Canal et l'avenue Cleveland,

Quatre Chambres et Hangar de chaque Côté, Retiré de la Rue, Pavage Schillinger et de beaux (arbres) Lilas, sur la façade, donnant de l'ombre.

Succession de Mme Harriet E. Griffin.

No 68,556—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté et signé le 30 octobre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Canal, Cleveland, Génois et Télémaque, et mesurant d'après un plan par John F. Braun et Cie, daté le 7 mai 1895, trente trois (33') pieds trois (3") pouces et trois et un tiers (3 1/3"') lignes de face à la rue Génois sur cent dix (110') pieds de profondeur.

Conditions — Un tiers ou plus comptant au le tout comptant, la balance s'il y en a en un an et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

JAS A. BRENNAN, Encanteur.

5 sep—5 12 19 26—nov 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple et Emplacement de Commerce.

(Maintenant occupé).

1834 Avenue St Roch, coin de la rue Nord Robertson.

Contenant 6 chambres, écurie et grande cour.

Succession de Mme Mary Kennedy.

No 67,607 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique, MARDI, le 28 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Par JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau 630 rue Gravier — En vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 juin 1902 et signé le 9 juin 1902 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations dans le Troisième District dans l'îlot No 344, borné par l'avenue St. Roch, les rues Robertson, Marigny et Claiborne, ledit lot formant l'encoignure de l'avenue St. Roch et de la rue Robertson et mesurant vingt six (26') pieds, sept (7") pouces et quatre et deux tiers (4 2/3"') lignes de face à l'avenue St. Roch par cent dix (110') pieds de profondeur et façade à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple contenant six chambres, chambre dans la cour, hangar, écurie, grande citerne et cour, et maintenant occupé comme un emplacement de commerce.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent devant être déposé au moment de la vente.

26 sept—28—oct 5 12 19 26 28

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple dans le Troisième District.

No 1614 rue Espagne.

Entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Florent Blumere ou Blumeret.

No 67,978—Cour Civile de District—Division A.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs, Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 18 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, daté et signé le 10 octobre 1902, et adressé à Peter Gallagher, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, grande cour de côté, et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Mandeville, Espagne, Villeré et Robertson, et désigné par le No 21, sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, daté le 7 août 1869 et déposé en l'étude de John G. Eustis, notaire en cette ville, comme plan No Un. Ledit lot mesure en mesure américaine trente et un pieds de face sur la rue Espagne par quatre vingt quinze pieds, onze pouces de profondeur entre ligne parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, ainsi que l'acte de vente, pardevant Robert Légier, Jr., aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER,

Encanteurs, No 846 rue Commune.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 16 18

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE — Vente d'un Morceau de Propriété de Valeur dans la Section d'Affaire de cette Ville, pour Effectuer un Partage—Max T. Miller vs Succession de J. A. Miller et al—No 66,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique à l'entrée des lieux ci-après décrits, étant le numéro 615 rue Decatur, entre les rues Toulouse et Jefferson, de cette ville, MERCREDI le 22 octobre 1902 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot No —, borné par les rues Decatur, Toulouse, Jefferson et Chartres, ledit lot étant désigné par le numéro 3 et mesurant dix sept pieds un pouce et demi de face à la rue Decatur, dix-sept pieds, deux et trois-huitièmes de pouces de largeur sur la ligne du fond par soixante-seize pieds de profondeur de chaque côté d'après le plan dressé par Joseph Pilié daté le 8 décembre 1830 et annexé à un acte passé pardevant F. De Armas, notaire, le 17 décembre 1830. Ledit lot No 3 est borné sur un côté par le lot No 4 et de l'autre côté par le lot No 2 et dans le fond par un passage en commun avec ledit lot No 3 et autres, et est plus complètement décrit dans le titre de ladite propriété. Vendu pour effectuer un partage. Condition, comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant être fait pardevant J. Zach Spearing, notaire.

CHAS S. PITCHER, Encanteur.

Armand Romain, avocat pour le plaignant.

21 sept—21 28—oct 4 5 12 19 22

Succession de Mme Betty Graham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,750—Division A—Attendu que Rév. Joseph C. Rieger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Betty Graham, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite demande. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. W. R. M. Whitney, avocat. 14 oct—14 20 26

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Propriétés des Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Placeurs et chercheurs de Demeures.

Dans l'affaire de la succession de Frederick Kuntz et Mme Elizabeth Koumpke, sa femme consolidée.

No 67,434—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 721 rue Commune—JEUDI, le 30 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, premièrement en vertu d'un jugement rendu et signé le 8 septembre 1902; [illegible] par une assemblée de famille le 13 septembre 1902; deuxièmement, en vertu d'un ordre de cour daté le 22 septembre 1902, par l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Premièrement — Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par le No municipal 732 avenue Washington et les dépendances y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par l'avenue Washington, les rues Annunciation, [anciennement Jersey], Chippewa et Sixième, mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents (200) pieds. Ladite portion de terre est la moitié la plus près de la rue Annunciation du lot désigné par le No 20 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, le 22 mai 1869, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 171; ledit lot vingt mesurant cinquante pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents pieds.

Deuxièmement—Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme le No six de l'îlot No 267, compris entre les rues Sud Rampart (anciennement St Denis), Première, Deuxième et St Patrick, sur un plan dressé par A. G. Blanchard. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un (31) pieds six (6) lignes de face à la rue Sud Rampart (anciennement St Denis) sur cent dix (110) pieds de profondeur.

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Sud Rampart (anciennement St Denis), Première, Deuxième et St. Patrick, désigné par le No sept sur un plan par A. G. Blanchard, député voyer, daté le 20me jour de mai 1853 et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt six [26] pieds cinq [5] lignes de face à la rue Sud Rampart [autrefois St-Denis] sur cent dix [110] pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Quatre lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos quatorze, quinze, seize et dix sept de l'îlot No 37 borné par les rues Wall, Général Hood [autrefois Oliver], Audubon [autrefois Chestnut] et Broadway, d'après un plan de B. Buisson, voyer, daté le 15 avril 1846, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, alors notaire en cette ville. Les lots Nos Quatorze et Quinze mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Wall par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos Seize et Dix-sept mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Broadway, par cent vingt [120] pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure anglaise; le lot No Seize formant l'encoignure de rues Broadway et Wall.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés, étant et se trouvant dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par l'avenue St Bernard, les rues Lapeyrouse et Derbigny, mesurant cent cinquante (150) pieds dix pouces sept lignes de face à l'avenue St Bernard quatre vingt seize [96] pieds, neuf [9] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Derbigny, quatre vingt quatorze [94] pieds neuf [9] pouces et six [6] lignes de face à la rue Lapeyrouse et cinquante cinq [55] pieds, six pouces sur la ligne vers la rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la portion de crédit s'il y en a, devant être en termes de un ou de un et deux ans, la dite portion de crédit devant être représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payable en un an ou un et deux ans respectivement, au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, que lesdits billets devront être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur ou privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; que tous les actes de vente doivent contenir la clause de non aliénation et dans le cas d'un procès pour forcer le paiement desdits billets la clause accordant dix pour cent honoraires d'avocat, et devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902 et les timbres du R. I. devant être assumés par l'acquéreur; en plus de leurs enchères, faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant C. G. Robentisch, chambre 313 Bâtisse Hennen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. E. Fisher, Dart & Kernan, avocats.

27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Placeurs et Spéculateurs et Chercheurs de Domiciles.

Dans l'affaire de la succession de Barbara Steris.

No 67,935—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 721 rue Commune—JEUDI, le 6 novembre 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 15 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot No 32 de Hurstville, borné par l'avenue Nashville, les rues Camp, Chestnut et Eléonore, mesurant soixante pieds de face à la rue Eléonore sur cent vingt pieds de profondeur et façade sur la rue Camp, entre lignes parallèles, des quelles deux rues elle forme l'encoignure; la dite portion de terre étant formée de portions de façade des lots désignés par les Nos 1 et 2, 3 et 4, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 19 décembre 1859, et déposé en l'étude de U. E. Fortier, ancien notaire, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Barbara Steris, par vente de Louis Payée, par acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 22 juin 1896, et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 159, folio 513.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance dans un an à 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication avec toutes les clauses usuelles de sécurité, etc; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1902 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Kreamberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. E. Durbin, pour l'encanteur.

5 oct—5 12 19 26—nov 2 6

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

1716 AVENUE CLEVELAND

Succession de Francis T. Kirst, Sr.

No 66,966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 130 rue Carondelet—JEUDI, le 13 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 1902 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage simple en bois No 1716 avenue Cleveland, dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par l'avenue Cleveland, les rues Claiborne, Derbigny et Palmyre, retiré du trottoir, ayant une jolie barrière en fer sur le devant, contenant des galeries, cour sur le devant et le côté, 7 chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur un croquis fait par L. H. Pilié, voyer, le 8 mars 1884, et mesurant 23 pieds 2 lignes de face à l'avenue Cleveland sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est tranquille et respectable, et à une courte distance du centre des affaires, à un îlot de la rue du Canal et près d'églises, de marchés et d'écoles. Un placement de mérite où une aussi jolie résidence que l'on puisse désirer, se loue à raison de $216 par an.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de la date de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, Jr. avocat.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 13

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 1428 rue St Claude, Troisième District.

Succession de Marie Sainte Janvier.

No 67,967.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR AUGUSTE HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—MERCREDI, le 5 novembre 1902, à midi, pour payer les dettes de la succession, il sera vendu à l'enchère publique, à la Salle d'Encan de Spear and Escoffier's Exchange, 802 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Frederick D. King, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, maintenant absent en congé daté Nouvelle-Orléans, le premier octobre 1902, rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus intitulée et susdécrite, et pour le compte de ladite succession, la propriété foncière ci-après décrite, savoir: La susdite propriété No 1428 rue St Claude, en cette ville, plus amplement décrite comme: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages [illegible] dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris par ladite rue St Claude, et les rues Marais, Esplanade et Kerlerec, désigné par la lettre A, et mesurant, en pied américain à savoir: Ledit lot de terre commence à une distance de 95 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'angle de l'intersection des rues St Claude et Kerlerec, et a 24 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue St Claude sur une profondeur sur son côté le plus rapproché de et parallèle à la rue Kerlerec de 117 pieds 3 pouces et 6 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue St Claude, et courant vers la rue Esplanade 17 pieds 11 pouces et 4 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Kerlerec, et courant vers la rue Marais, une plus grande profondeur de 10 pieds 5 pouces, de là, sur un autre côté parallèle à la rue St Claude et courant vers la rue Esplanade 6 pieds 11 pouces et 5 lignes, et une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes du côté le plus rapproché de la rue Esplanade.

Aux termes et conditions suivantes, à savoir: Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit d'un, ou d'un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec huit pour cent (8 0/0) d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes autres clauses de garantie dans les actes de vente. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues, payables ou exigibles en l'année 1902, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et tenu de déposer avec l'Encanteur dix pour cent (10 0/0) de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Michel V. Dejan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

AUG. HUARD,

Encanteur Indépendant.

G. V. Soniat, avocat.

5 oct—5 12 19 26—nov 2 5

Fitzpatrick & Lambert.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage pour Placement,

No 216 rue Johnson, entre les rues Gasquet (maintenant avenue Cleveland) et Prieur,

Dans la succession de John Monroe et Johanna Conners, sa femme en premier mariage.

No 66,042—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 824 rue Commune—JEUDI, le 6 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en cour ouverte le 3 octobre 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir,

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Palmyre, Johnson, Gasquet et Prieur, désigné comme lot No 17 dans l'îlot No 30, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin architecte, daté le 19 mars 1866, et déposé en l'étude de Théodore O. Stark, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Johnson et ayant une profondeur de cent quarante-huit pieds, dix pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant trois chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a du prix d'achat devant être payable en un et deux ans de la date de l'adjudication à huit pour cent d'intérêt de la date de ladite adjudication; ladite balance devant être représentée par des billets de l'acquéreur et devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues à la ville et à l'Etat pour l'année présente ci-dessus et en plus du prix d'achat et devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Francis D Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Frank S. Dreifus et Lieven De Fortier, avocats.

5 oct—5 12 19 26—nov 2 6 6

Succession de W. A. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,268—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Elizabeth S. Moore, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Roberts & Maloney, avocats. 13 oct—13 19 26

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Liquidation.

JOLIE RESIDENCE MODERNE,

Avec les dernières améliorations,

No 3346 rue Chestnut.

JEUDI 13 NOVEMBRE 1902

PAR HARRY H. HODGSON, ENCANTEUR, BUREAU No 723 RUE COMMUNE.

JEUDI, le 13 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dossier No 66,149, dans l'affaire de Darensbourg et Dianneilles, en liquidation, à l'enchère publique, il sera vendu—

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot No 240 (autrefois No 25 sur un vieux plan de Rickerville) borné par les rues Chestnut, Camp, Léontine et l'Avenue Peters, désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan dudit îlot fait par G. H. Grandjean, député voyer de ville, le 14 mai 1892, annexé et faisant partie d'un acte de vente pardevant R. F. Upton, notaire, le 20 juin 1892. Le dit lot est contigu, le lot No 16 formant l'encoignure des rues Chestnut et Léontine et mesurant comme suit: le lot No 15, 32 pieds de face sur la rue Chestnut sur 117 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 16, 36 pieds, 4 pouces de face sur la rue Chestnut, sur 117 pieds, 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, 118 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur et façade sur la rue Léontine et 43 pieds 1 pouce et 2 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une très belle résidence moderne, en bois à deux étages, connue comme le No 3346 rue Chestnut, contenant 4 grandes chambres à coucher, salon, salle de réception, salle à manger, cuisine, office, deux belles chambres à bain, écurie à deux étages dans le fond; les vestibules et chambres étant admirablement tapissés, peints à fresque et décorés.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt représentés par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1902, et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur quand adjugée.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu intérieur.

Dart & Kernan, avocats.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 13

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 21 OCTOBRE 1902

Vente en Partage—Héritiers de tous âges.

Propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.

No 1135 rue Baronne,

Cottage simple occupé par le propriétaire.

No 1137 rue Baronne,

Cottage simple en bois à deux étages —Loué à $22.

Nos 1416-18 rue Bienville,

Cottage double, loué à raison de $16 chaque côté.

Une rare chance pour un bon placement—Vente positive au plus haut enchérisseur.

Dans l'affaire de

MATHEW D. GARDNER ET ALS. VS JOHN SIDNEY GARDNER.

No 68,396 — Cour Civile de District, Division B.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 21 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement daté et signé le 19 septembre 1902 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, et à nous adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Clio, Galliene, Dryades et Baronne, dans la moitié inférieure de ce certain lot de terre désigné par le nombre un de l'îlot numéro 24, ladite moitié du lot de terre mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds, plus ou moins, sur la moitié supérieure dudit lot numéro un et de l'autre côté sur le lot numéro deux et dans le fond par le lot numéro 14 acquis par Mme Mary Gardner par achat de Francis Schuler, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 mai 1869, enregistré L. du B. des T. 97, fol. 98.

2° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, dans l'îlot borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Tremé, désigné comme No 9, dans l'îlot No 26 sur un plan dressé par J. Communy, voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 21 décembre 1841, ledit lot ayant en mesure anglaise trente-et-un pieds, onze pouces, et cinq lignes de face à la rue Bienville et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix neuf pieds. Acquis par le défunt Patrick Gardner pendant la communauté existant entre lui et Mary Duffy, par achat de W. A. Holt, par acte pardevant A. Chiapella, notaire, le 12 mai 1866.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, représentée par l'acquéreur en billets de lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1902.

Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER,

Encanteurs,

No 846 rue Commune.

McCloskey & Benedict, avocats.

18 sept—18 21 28—oct 5 12 19 21

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION EXTRAORDINAIRE

—POUR UN—

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

Ce Proéminent point historique,

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre),

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminent Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un îlot du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple.

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magazine.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 723 rue Commune—MARDI, le 28 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire et pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, les propriétés ci-après:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Poydras, désignés comme lots A et B, sur un plan fait par J. A. Dunn, Jr. daté le 28me jour de février 1890, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement située dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente peut réaliser de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlot borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magazine et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent le joli et commode cottage résidence connu comme le No 804 avenue Napoléon, contenant vestibule, salon, chambres à coucher, chambre à bain avec cabinet à l'anglaise etc. Grande salle à manger et cuisine, bâtisse en bois à deux étages dans le fond, 2 citernes, etc. Construit, retiré de la rue, cour pavée avec [pavage Schillinger] et la devanture ornée par une belle barrière en fer, jolie section, voisinage agréable et convenable comme résidence ou placement.

Conditions de la vente—Pour la première propriété décrite un quart ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un, deux et trois ans en paiements égaux, devant être représentés par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement.

Pour la deuxième propriété décrite sur [l'avenue Napoléon], un tiers ou plus comptant et la balance en paiements de un et deux ans, représentés par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, portant 7 0/0 d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Actes de vente et les timbres du revenu des E. U., aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Deibel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Lloyd Posey, avocat.

27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne Propriété Foncière du Troisième District.

Le Cottage Double 3510-12 rue Dauphine.

Et la résidence simple à deux étages 3514 rue Dauphine.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mardi, 28 octobre 1902, à midi.

Succession de Mme Louisa Roth, femme de William Larter.

No 68,469 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", ledit ordre rendu le 24 septembre 1902, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire ci-dessus décrite, la propriété ci-après comme suit:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Royale, Elmire et Congrès, se trouvant à une distance de 62' 10" de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine, et mesurant 37' 3" de face à la rue Dauphine, sur 89' de profondeur, formant le tout du lot C, d'après le plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 11 mars 1896, et le tout du lot A, d'après le plan dudit voyer, daté le 15 octobre 1895.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur payable en un billet ou billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété avec la sécurité usuelle d'assurance et la clause pénale usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Placeur de Propriétés Foncières, 308 rue Baronne.

F. D. Charbonnet, notaire.

Sambola & Ducros, avocats.

27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28